

INFORMATION RENTREE

CURSUS INTEGRAL :

La rentrée est fixée fin du mois d'Août.

CURSUS DISCONTINU :

La rentrée est fixée suivant le calendrier programmé et fonction des modules à effectuer.

OBLIGATION VACCINALE :

Schéma vaccinal complet de l'Hépatite B (3 injections et une immunisation avec une sérologie > 100 UI)



Pour toute information concernant nos conditions d'accès aux publics en situation de handicap (locaux, aménagements d'épreuve ou de formation), merci de contacter notre référente handicap :

Mme FABREGUETTES : beatrice.fabreguettes@ch-carcassonne.fr

Institut de formation en soins infirmiers & aides-soignants

Hôpital Carcassonne

Avenue du Docteur Suzanne Noël

04.30.51.24.02

Secr.direction.ifsif.ifas@ch-carcassonne.fr



Salle de cours



CDI



Chambre de simulation

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

IPNS _ Ne pas jeter sur la voie publique

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Définition du métier

« En tant que professionnel de santé, l'AS est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'IDE, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée ».

Accès à la formation

Pour être admis à suivre les études conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Admission

1^o) Sélection des dossiers : la première phase de sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien. Tous les candidats seront informés par courrier de la décision

2^o) L'entretien : les candidats retenus se présentent à un entretien de 20 minutes visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier et l'intérêt pour la profession.

La formation

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines (soit 1540h) d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, répartis comme suit :

- Enseignement en institut : 22 semaines (770h),
- Enseignement en milieu professionnel : 22 semaines de 35 heures (770h).

La formation comprend :

- 5 blocs de compétences répartis en 10 modules,
- 1 dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé,
- Des travaux personnels guidés,
- Un suivi pédagogique individualisé.

Les stages sont répartis en 4 périodes et réalisés dans le secteur sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en HAD ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. 11 compétences sont à valider en milieu professionnel.

Blocs de compétences	Modules de formation	Durée
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.	Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147H
	Module 2: Repérage et prévention des situations à risque	21H
Bloc 2 Evaluation d'un état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.	Module 3: Evaluation de l'état clinique d'une personne	77H
	Module 4: Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182H
	Module 5: Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35H
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6: Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70H
	Module 7: Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21H
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.	Module 8: Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35H
	Module 9: Traitement des informations	35H
Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 10: Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70H

FORMATION D'AIDE-SOIGNANT EN CURSUS DISCONTINU

Cursus partiel « Passerelle ou VAE » Bac Pro ASSP ou SAPAT

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est suivie de façon discontinuée pour les candidats titulaires du diplôme :

- Bac pro ASSP (Accompagnement, Soins, Service à la personne),
- Bac pro SAPAT (Service aux personnes et aux territoires),
- D'Ambulancier,
- D'AES (Accompagnant Educatif et Social),
- D'AVF (Assistance de vie aux familles).

Ils doivent s'inscrire pour se présenter aux épreuves de sélection pour entrer en formation.

Cas Particuliers « VAE »

Les personnes ayant acquis certains modules de la formation par le biais de la validation des acquis de l'expérience « VAE » qui désirent effectuer les modules restant à valider **doivent s'inscrire pour se présenter à l'épreuve de sélection pour entrer en formation.**

La modalité de sélection consiste en l'étude du dossier.

FINANCEMENT DU COUT DE LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Le coût pédagogique de la formation est de (tarif soumis à révision annuelle)

- Formation complète : 7100 €
- Formation partielle : le coût est calculé au prorata du nombre d'heures de formation (non contacter afin d'obtenir un devis)

• Prise en charge intégrale du coût de la formation par le Conseil Régional Occitanie si et seulement si le jour de la rentrée :

- * Le candidat est en poursuite de scolarité,
- * Le candidat est inscrit comme demandeur d'emploi auprès de France Travail (Pôle Emploi).

• Pour le candidat en formation professionnelle ou pris en charge par un organisme financeur, la facturation du coût de la formation est supportée par son établissement.

• Pour les autres candidats, le coût de la formation reste à leur charge.